A LA PETITE JEANNETTE

3, RUE SAINT-GEORGES, ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE, 27 MARS & Jours suivants

Exposition Générale

ET MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Toilettes de 1re Communion. - Grand choix de Collets et Jaquettes pour Dames. - Robes et Chapeaux pour Fillettes. - Costumes et Vareuses pour Garçonnets

Bonneterie, Ganterie, Cravates, Blanc, Trousseaux et Layettes. - Rayon spécial d'Articles pour Cyclistes (Hommes et Dames)

CHEMISES SUR MESURE

Annonces Légales

Etude de Me Léon POISSONNIER, notaire à Roubaix.

MODIFICATION DE STATUTS SOCIAUX

I.

A un acte reçu par Me Léon POISSONNIER, notaire à Roubaix soussigné, assisté de témoins, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, portant la mention : « Enregistré à Roubaix (A. C.) le dix-neuf mars 1898, f° 27, c° 8. Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris. Le receveur (signé) : GRIMPRET » est demeurée annexée :

Une copie certifiée conforme par les membres du Conseil d'administration et enregistrée au droit de trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris, du procès-verbal en date du vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société anonyme d'habitations à bon marché

LA RUCHE ROUBAISIENNE

dont le siège est à Roubaix, rue du Collège, n° 68, et dont les statuts ont été établis suivant acte reçu par Me POISSONNIER soussigné, le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-quinze et modifiés aux termes de trois procès-verbaux de l'assemblée générale en date des vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-seize, quinze novembre même année et vingt et un février suivant (1897) desquels procès-verbaux une copie certifiée comme celle susdite est demeurée annexée aux minutes de trois actes reçus par ledit Me POISSONNIER les vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-seize, neuf décembre même année, et quinze mars suivant.

De cette délibération du vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, il résulte que l'assemblée réunissant l'universalité des actionnaires a nommé à la majorité MM. Désiré Delmotte, Jules Legay, administrateurs sortants et Alexandre Degremont, contrôleur sortant, membres du Conseil d'administration pour trois ans à compter de l'exercice courant et a renouvelé les commissions de contrôle et de surveillance des constructions et, à l'unanimité, a décidé notamment :

Que la société devenant coopérative comme on le verra plus loin, son objet est de venir en aide à toutes personnes actionnaires de la société ;

Que dans les opérations que la société se propose il est ajouté l'établissement, s'il est besoin, de locaux administratifs et la location avec promesse de vente des maisons ;

Que le délai de vingt ans, indiqué primitivement comme maximum pour la libération des locataires acquéreurs, est un délai moyen pouvant être légèrement dépassé ou diminué;

Que le loyer, l'amortissement et les frais généraux sont évalués de sept à huit et demi pour cent de la valeur de la maison, suivant l'âge du locataire acquéreur ;

Que la société prend le caractère de société coopérative et sa dénomination devient : « **La Ruche Roubaisienne** », société anonyme coopérative d'habitations à bon marché ;

Que désormais il ne sera plus fait aucune distinction entre les cinq cent *dix actions dites* « actions anciennes » et les deux cent quarante, dites « actions nouvelles » résultant d'une première augmentation de capital ;

Que le capital social se compose donc de sept cent cinquante parts ou actions nominatives de cent francs, actuellement libérées de deux quarts ou cinquante francs chacune ;

Que l'assemblée générale extraordinaire pourrait décider l'augmentation dudit capital par la création de nouvelles actions de cent francs, libérées en souscrivant d'au moins vingt-cinq francs ;

Que ces actions nouvelles ne pourront être souscrites que par des actionnaires nouveaux ou par d'anciens actionnaires qui en auraient besoin pour compléter le nombre de leurs actions de garantie imposé par les statuts ;

Que les frais résultant de l'augmentation du capital social seront supportés par les actions seules qui en font l'objet ;

Que la libération des actions aura lieu par versements de vingt-cinq francs, suivant décision du Conseil d'administration, sans qu'il puisse être appelé plus d'un versement à la fois et au moins à un an d'intervalle du précédent ;

Que les frais résultant du transfert d'actions sont à la charge du cessionnaire ;

Que dans le cas de cession d'action, le cessionnaire devra être agréé par le Conseil d'administration;

Qu'afin de permettre l'admission de nouveaux actionnaires, le Conseil d'administration aura le droit de faire procéder d'office et sans l'assentiment du sociétaire au transfert de ses actions dans les cas suivants :

1° Si le porteur est devenu propriétaire de sa maison ou d'une maison autre que celle de la société;

2° Si, dans le délai de cinq ans, il n'a pas usé de la faculté qui l'a fait admettre, de se faire construire une maison par la société;

3° Lorsque, par des agissements quelconques, il apporte le trouble au sein de la Société ou dans les assemblées délibérantes,

4° S'il ne remplit pas tous les engagements, mêmes tacites, qu'il a contractés envers la Société,

et 5° Lorsqu'il a subi une condamnation définitive portant atteinte à l'honneur ;

Qu'en cas de décès d'un locataire-acquéreur n'ayant pas achevé complètement l'amortissement de la valeur de sa maison, ses actions pourront être immatriculées au nom de sa succession avec l'agrément du Conseil d'administration, à charge par cette succession de compléter l'amortissement et de se faire représenter par une seule personne dans les actes de la vie sociale ;

Que si, pour une cause quelconque, les actionnaires avaient obtenu le transfert de leurs actions, ils resteraient solidaires pendant cinq ans envers les associés et les tiers de toutes les obligations existant au moment de leur départ, dans la limite, bien entendu, du nombre de leurs actions ;

Que les locataires-acquéreurs, en vue de faciliter à leurs héritiers l'exécution des engagements pris par eux pour le cas de leur décès avant leur entière libération, devront contracter assurance sur la vie pour la moitié au moins de la valeur de leur maison, au moyen d'une assurance mixte à une ou plusieurs compagnies désignées par le Conseil d'administration;

Que les polices d'assurances seront faites au profit de la Société pour une durée maximum de vingt-cinq années afin de garantir le paiement de tout ou partie des annuités échues ou restant à payer au moment de la mort de l'assuré ;

Que la société se substituera aux locataires acquéreurs pour acquitter en leur lieu et place les primes échues de l'assurance, de manière à maintenir à son profit la constance de la valeur assurée ;

Que, dans le cas où l'âge du locataire-acquéreur ne permettrait plus de faire une assurance mixte, le Conseil d'administration pourra autoriser une assurance à vie entière ;

Que le Conseil d'administration peut, sans l'autorisation de l'assemblée générale, émettre, jusqu'à concurrence de sept cent cinquante mille francs, des obligations non hypothécaires, remboursables aux conditions qu'il avisera et empruntar hypothécairement, jusqu'à concurrence de cent cinquante mille francs, en affectant tout ou partie des immeubles sociaux à la garantie de l'emprunt ;

Que, dans la nomenclature des pouvoirs du Conseil d'administration, il est ajouté ceux de faire tous transferts d'actions ci-dessus prévus et d'accorder aux locataires-acquéreurs, en cas de maladie ou de force majeure, de plus longs délais de paiement et même des secours ;

Que les actionnaires qui seraient en mesure de payer un tiers de la valeur de leur maison avant le commencement des travaux ne seront pas tenus de posséder le nombre d'actions ci-après imposé pour être locataire-acquéreur ; qu'ils auront en outre la faculté de pouvoir faire bâtir immédiatement, soit sur les terrains de la société, soit sur un autre terrain dont ils se seraient rendus acquéreurs ;

Que sur la réquisition du Conseil d'administration, ils devront, au moyen d'un emprunt hypothécaire, se procurer somme suffisante pour acquitter les deux tiers restant à payer ;

Que l'actionnaire, propriétaire d'un terrain, représentant le tiers de la valeur totale de sa maison, et ne possédant pas le nombre d'actions ci-après prescrit, sera tenu de fournir des garanties supplémentaires équivalentes à la possession du nombre d'actions réglementaire pendant la période de la construction ; qu'il sera, en outre, tenu aux mêmes engagements que les locataires acquéreurs ;

Que l'Assemblée générale a le pouvoir de fixer la valeur des actions ;

Que la Société étant purement coopérative et s'interdisant tout gain commercial, n'a plus à distribuer ni intérêts, ni dividendes à ses actionnaires ;

Que le surplus des bénéfices, prélèvement fait des cinq pour cent destinés à la réserve légale, lequel devient facultatif dès que cette réserve a atteint le dixième du capital social, forme une réserve spéciale destinée à parer aux éventualités et à assurer le développement de l'œuvre ;

Que l'emploi du fonds de réserve spéciale est régié et déterminé par le Conseil d'administration ;

Que les statuts, ainsi que toutes modifications qui y seraient apportées, doivent être soumis à l'approbation de M. le Ministre du commerce, sur l'avis du comité permanent du Conseil supérieur des habitations à bon marché ;

Que l'actif de la société dissoute peut être attribué, par délibération de l'Assemblée générale à une société constituée conformément aux prescriptions de la loi du trente novembre mil huit cent quatre-vingt quatorze ou à une autre institution philanthropique ;

Que tout locataire acquéreur d'une maison dont la valeur ne dépasse pas trois mille cinq cents francs ou dont le compte courant ne présente pas un solde débiteur supérieur à ce chiffre devra être propriétaire d'une action de la Société;

Qu'il devra posséder deux actions quand ladite valeur ou ledit solde débiteur sera compris entre trois mille cinq cents francs et quatre mille cinq cents francs (inclus), trois actions entre quatre mille cinq cents francs et cinq mille cinq cents francs (inclus) et quatre actions, au-delà de cette dernière somme ;

Que ces actions sont inaliénables et servent de garantie pour la totalité de leur valeur à l'exécution des conditions et obligations imposées aux locataires acquéreurs par les statuts et le cahier des charges de la société;

Que l'actionnaire possédant un nombre d'actions excédant celui sus fixé sera tenu de transférer les actions formant cet excédent à toute réquisition du Conseil d'administration.

Pour extrait :
(Signé) L. POISSONNIER.

II

Expéditions dudit acte du seize mars mil huit cent quatre-vingt dix-huit et de la pièce y annexée ont été déposées le vingt-cinq dudit mois de mars aux greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et de la Justice de Paix du Canton Nord de la dite ville.

Pour mention :
(Signé) L. POISSONNIER.
32677d

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Formation de Société

Suivant acte reçu par Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, assisté de témoins, le dix-sept mars mil huit cent quatre vingt-dix-huit, portant la mention suivante :

« Enregistré à Lannoy, le » dix-neuf mars mil huit » cent quatre vingt-dix-huit, » folio 41, case 3. Reçu douze » francs cinquante centimes. » (Signé) : COUDOUX. »

M. Alexandre LEFEBVRE,
Et M. Louis LEFEBVRE, fils,
Tous deux négociants en laines demeurant à Roubaix ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'achat et la vente des laines à commission.

Cette société a été contractée pour dix ans du premier mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à pareil jour de mil neuf cent huit.

Le siège de la société est à Roubaix, rue du Havre.

La raison et la signature sociales sont :

Alex. & Louis LEFEBVRE

Les associés se sont engagés à verser dans la caisse de la société les sommes nécessaires à son bon fonctionnement.

Les affaires et opérations de la société sont gérées et administrées par les deux associés conjointement ou séparément avec les pouvoirs les plus étendus; à cet effet chacun d'eux a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la société, à peine de nullité de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

En cas de décès de l'un des associés, la société sera dissoute et liquidée.

Pour extrait conforme audit acte dont il a été déposé une expédition le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à chacun des greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et de la Justice de Paix des cantons Est et Ouest de la même ville.

32734 (Signé) : VALENDUCQ.

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Suivant acte reçu par Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, le neuf mars mil huit cent quatre-vingt dix-huit portant la mention suivante :

« Enregistré à Lannoy, le » 12 mars 1898, folio 8, case » 11. Reçu à 0.20 °/o. 129.60
» Décimes..... 32.40
» Ensemble cent soi- » xante-deux francs. 162.00
» (Signé) : COUDOUX. »

Il a été déposé une copie conforme de la délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la société coopérative à capital variable

BRASSERIE

Union Roubaix-Wattrelos

tenue au siège social à Wattrelos rue du Grimonpont le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept,

Par laquelle délibération l'assemblée a adopté la résolution suivante :

« Le capital social est augmenté de soixante-quatre mille » huit cents francs, ce qui le » porte à cent vingt-huit mille » francs.

» Cette somme est divisée en » six cent quarante-huit actions » de cent francs chacune qui » qui seront émises au pair.

» Le quart du montant des » actions sera payable en sous- » crivant.

» Les clauses des statuts re- » tives aux droits attachés aux » actions seront applicables aux » actions nouvelles. »

Et le Conseil d'administration de cette société a déclaré que les six cent quarante-huit actions nouvelles avaient été intégralement souscrites et qu'il avait été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites.

A l'appui de leur déclaration ils ont déposé la liste de souscription contenant les noms, prénoms, qualités et demeures des souscripteurs avec indication des actions souscrites par chacun d'eux et l'état des versements effectués. Cette pièce est demeurée annexée audit acte.

Une expédition de l'acte de dépôt avec les déclarations qui y sont faites et des pièces annexées étant la délibération de l'assemblée générale et la liste de souscription, a été déposée le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à chacun des greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et de la Justice de Paix des cantons est et ouest de Roubaix.

Pour extrait,
3273% (Signé): VALENDUCQ.

Par jugement du 25 mars 1898, le Tribunal de Commerce de Roubaix a déclaré le sieur Adolphe Noppe, charpentier, rue de la Paix, à Roubaix, en état de faillite ouverte, nommé pour juge-commissaire M. Achille Delattre, et pour syndic provisoire Me Gambart. Les créanciers sont invités à se réunir le cinq mars 1898, à onze heures, pour donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et l'élection de contrôleurs. 443634

—

Par jugement du 25 mars 1898, le Tribunal de Commerce de Roubaix a déclaré le sieur Emile Nison, ex-négociant en tissus à Roubaix, rue de la Gare, en état de faillite ouverte, nommé pour juge-commissaire M. Charles Huet, et pour syndic provisoire Me Chatteleyn. Les créanciers sont invités à se réunir le huit avril 1898, à dix heures, pour donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et l'élection de contrôleurs. 443641d

---

COMPAGNIE NOUVELLE DES

TRAMWAYS

DE

ROUBAIX ET TOURCOING

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 3 millions de francs

SIÈGE SOCIAL :
Grande-Rue, 453, à Roubaix
SIÈGE ADMINISTRATIF :
3, rue Lafayette, à Paris

MM. les actionnaires sont informés que l'Assemblée générale annuelle, convoquée pour le 31 mars 1898, n'ayant pu se réunir à cause du nombre insuffisant des actions déposées, une nouvelle Assemblée est convoquée, au siège social, à Roubaix, Grande-Rue, 453, pour le 20 avril 1898, à deux heures de relevée, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1897;

2° Rapport du commissaire sur les comptes présentés à l'Assemblée ;

3° Discussion et approbation des comptes; fixation du dividende ;

4° Nomination des commissaires.

Cette Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

Pour assister à l'Assemblée, il faut, conformément aux statuts, posséder cinq actions au moins et les déposer avant le 15 avril au plus tard, au siège social, à Roubaix, au siège administratif, à Paris, ou au Crédit Lyonnais. En échange de ce dépôt, il sera délivré un récépissé et une carte d'entrée à l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives seront inscrits d'office sur la liste des déposants.
32725d

Alliance Tourquennoise

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE DE BRASSERIE, VINS ET SPIRITUEUX.

Siège à Halluin, rue de Lille, 16-18

AVIS

Les commissaires de surveillance préviennent les actionnaires que leur rapport sur les comptes et les opérations de la société est déposé au siège social et que chaque actionnaire a le droit d'en prendre communication conformément à l'article 35 de la loi du 24 juillet 1867 jusqu'au 28 mars courant, jour de la prochaine assemblée générale. 32241

Etudes de Mes BULTEAU et HOUZÉ, avoués à Lille et de Me FONTAINE notaire à Roubaix.

—

VILLE DE ROUBAIX

rue Archimède, nos 9 et 11
(en face le Théâtre de Roubaix)

DEUX

MAISONS

à usage de rentiers

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le mercredi 6 avril 1898, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Lille, au Palais de Justice de ladite ville.

—

DÉSIGNATION:

Deux maisons à usage de rentiers ou d'employés, sises à Roubaix, rue Archimède, nos 9 et 11, en face le Théâtre de Roubaix, comprenant chacune : couloir lambrissé, salon, salle à manger, véranda, cuisine avec pompe et évier, cour et jardinet.

A l'étage : Deux chambres.

Grenier avec mansarde.

Au-dessus de chaque cuisine : Chambre mansardée.

Dans le fond de la maison, n° 9, petite buanderie.

Puits et latrines communs.

Et **264 mètres carrés** 10 décimètres carrés de fonds et terrain, tenant d'un côté et dans le fond à la ville de Roubaix, d'autre côté à M. Thomas-Leclercq et par devant à la rue Archimède, ici comprise pour moitié.

Occupation :

Chacune des dites maisons est louée sans bail, au loyer annuel de 600 francs, payable par mois soit un revenu total de 1,200 fr. par an.

Mise à prix 14,000 francs.
32736

A Saint-Jacques

LILLE, *19, 21, 23, rue des Suaires, 19, 21, 23,* LILLE

LUNDI PROCHAIN 28 MARS

EXPOSITION SPÉCIALE

de Tissus Haute Nouveauté, Soieries, Deuil, Lainage et Fantaisie

---

Immeubles à louer

PETITE CAMPAGNE à louer vaste, près le passage du Tramway, maison d'habitation à étage, dépendances, jardin d'agrément et potager. Prendre adresse 24, rue de Mouvaux, Roubaix. 33539-44382

Appartements & Chambres

A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six jours: un franc; quinze jours: deux francs; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » soir et matin.

Ch. garnies, 26, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing.
Ch. garnies, 44, rue Saint-Georges
Ch. garnies, 18, rue de Lorraine.
Ch. garnies rue du Collège, 145.
Chambres, 58, rue du Curoir.
Appartement garni ou non, 425, rue de la Gare.
Chambre garnie, rue Bernard, 118
Ch. garnies, 22, rue de Tourcoing.
Ch. garnie ou non, r. Tourcoing, 34

CESSIONS

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Après fortune, à céder, à proximité de l'Institut Pasteur, à Paris, hôtel meublé, 39 chambres, clientèle assurée. Bénéfices nets à placer 15, 00 fr. Prix 50.000 fr. Comptant 30.000 fr. Rien des agences. Offres directes R. P. D. 4, rue des Accacias à Paris. 44330d

---

Ventes diverses

Vente privée de Machines

pour filage de laines. — Un matériel complet pour le filage de fils de cachemire, *Mull-Jenny*, selon le système français, par Platt Bros et Co., Ltd., Oldham, comprenant 10,752 broches, avec les machines nécessaires à peigner, étirer, bobiner, retordre, dévider, ourdir, ainsi qu'un materiel complet pour teindre, dégraisser, étuver, sécher, etc., est à vendre ensemble ou séparément. — S'adresser à la Rothwell Hosiery Company, Limited, J. W. Davidson, Directeur, Victoria Mills, Bolton, Angleterre. — Adr. télégr. « Hosiery Bolton ». 44342

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

AVIS

Ne pas adresser les lettres en réponse aux annonces au bureau du journal, mais bien aux initiales indiquées dans l'annonce. Exemple : F. S. 46, bureau du *Journal de Roubaix*, annonce n°.....). Les lettres sont remises ou réexpédiées fermées à l'intéressé. Les lettres remises directement au bureau du journal doivent être déposées dans la boîte.

L'administration du journal n'ouvrant pas les lettres adressées à des initiales, ne peut répondre des timbres-poste ou documents quelconques qui s'y trouvent joints.

Pour toute annonce portant la mention : *Prendre l'adresse au bureau du journal*, il est indispensable en demandant cette adresse d'indiquer le numéro de l'annonce.

Le bureau de renseignements et annonces est fermé les dimanches et jours fériés.

UN AGENT de Londres, bien introduit dans les maisons de gros et pour l'exportation, cherche la représentation d'un bon fabricant ou maison de commission de Roubaix, pour des étoffes de dames, ainsi que des étoffes pour ameublement. Ecr. Ettlinger & Co, 37, Gutter Lane, Londres E.C. 44252

EMPLOI Jeune homme sérieux, rentrant du service militaire, belle écriture, connaissant l'anglais, demande place d'employé au bureau ou au magasin, chez fabricant ou commissionnaire. Prendre adresse bureau du journal. 32752—4436

REPRÉSENTANT Jeune homme de bonne famille, n'ayant voyagé que pour les articles d'épiceries gros et demi-gros, désire se placer à Roubaix, Tourcoing ou environs. Prétentions modestes. S'adr. boulevard Gambetta, 326, Roubaix. 32737—44339

VENDEUR OU VOYAGEUR

Homme sérieux, 35 ans, grand connaisseur en tissus et bonneterie, vendeur et voyageur, depuis 15 ans même maison, désire emploi analogue. Peut s'occuper de l'intérieur ou voyager. Excellentes références. Ecrire P. M. D., bureau du journal. 32683—44357

UN TISSAGE important du Nord faisant tous les genres lainages nouveautés, désire se faire représenter à Roubaix. — Ecrire A. B. 26, poste restante, place de la Bourse, Paris. 44294

REPRÉSENTATION Monsieur sérieux, 35 ans, ancien dessinateur et directeur fabrique draps, France et étranger, établi à Paris depuis 6 ans, désire, pour Paris et provinces, représentation fabricant tissus pour hommes. Ecrire M. 133, bureau du journal. 31430—44267

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Commandite par actions. Capital : 1 500,000 fr., en pleine prospérité, siège ville sud-ouest, demande gérant capable, avec apport environ 500,000 francs comme garantie gestion. Sera répondu qu'aux offres fournissant références très sérieuses. S'adresser à Me Bedouret, notaire à Bordeaux. 44344

COURTIER Une importante compagnie d'assurances sur la vie, demande un courtier actif. Appointements et remises. — Ecrire R. B., bur. du journal. 32574—44316

ON DEMANDE pour conduire voitures automobiles. Pour tous renseignements, écrire au Directeur de l'Ecole professionnelle de mecaniciens-conducteurs, 54, rue de la Victoire, Paris. 44284

AVIS DIVERS

Cie DU GAZ DE ROUBAIX

POUR L'ECLAIRAGE

le Chauffage et la Force motrice

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant 20 à 21 0/0 d'azote, 28 fr. les 100 kilos. Par quantité supérieure à 1.000 kilos le prix est réduit à 22 fr. Paiement comptant.

Cendres de coke pour calorifères, 30 centimes l'hectolitre.

Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin 10 centimes l'hectolitre.

Machefers de première qualité, à enlever à l'usine à gaz de Roubaix. Le chariot à 2 chevaux, 0,50 à 1 cheval, 0,25.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 32990—4000

LA MINE D'OR ET L'INDUSTRIE

54, R. DE LA VICTOIRE, PARIS. 3e ANNÉE

Renseignements exacts et documentés sur toutes valeurs minières. Seul journal français publiant la COTE des VALEURS CYCLISTES de BIRMINGHAM. Abonnement : 6 francs par an

---

NOUVEAUTÉS

Nous prions les personnes qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue illustré « Saisond'Été », d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT & Cie Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco

32054

Pour le prix de fr. 7, 25, contre remboursement, vous recevrez un superbe **accordéon à concert**, avec mes nouveaux claviers avec pistons et sprales qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais percés ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 40 touches, 40 voix larges, 2 basses, 7 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, *une fine garniture complète*, 4 soufflets doubles et très forts, 2 fermoirs, sclisse du soufflet assortis et avec coins nickel, 32 cm. grande musique d'orgue de 2 chœurs. — Méthode pour apprendre à jouer par soi-même et emballage gratis, port 1 fr. 25. — **Henr. Suhr**, à **Neuenrade** (Allemagne). 43610

GRAINES

POTAGÈRES
FOURRAGÈRES et **de FLEURS**

Anc. Maison DELERUE
fondée en 1823

F. MONTAIGNE-QUÉTU

5, rue des Sept-Apuches, LILLE
entre le Théâtre et la Grand'Place

Envoi franco du catalogue.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acne, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lichen, etc., etc.

Ulcères variqueuses dites incurables.

Ce Traitement, qui a été essayé dans les HOPITAUX et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et ses le 2e jour il produit une amélioration sensible.

E. LEROMAND, Rue Sainte-Anne 314-Valeur des Hôpitaux Mrs, 9, rue de Turin, PARIS.

Consultations gratuites par correspondance.

FER LERAS

Phosphate de fer liquide prescrit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'appétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phosphates qui lui manquent.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur

à **3,30** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 12;
Rue de l'Industrie, 2
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;
Rue Pierre-de-Roubaix, 55;
Rue de l'Epeule, 191;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Trieul, 117 et 123,
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue d'Alsace, 84;
Rue du Collège, 89
Rue de la Halle, 2;
Rue Notre-Dame, 37;
Rue de la Chaussée, 1;
Rue Turgot, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 4;
Place de la Gare, 12;
Rue du Fort, 86;
Rue de Naples, 48.
Rue du Curoir, 55.
Rue du Collège, 33
Boulevard de Beaurepaire, 172
Grande-Rue, 174.
Rue Bernard, 13;
Rue de Lille, 172.
Rue Blanchemaille, 107.
Rue d'Inkermann, 63.
Rue Saint-Amand, 90.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 10;
Rue de Gand, 94;
Rue du Tilleul, 16 ; Dubuchy;
Rue de Roubaix, 55 ; Doroy.
Rue du Midi, 46

A CROIX
Epicerie du Tonneau d'Or à la Croix-Blanche.
Rue de la Gare, chez M. Duvivier

A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r. Carnot.
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.

A LILLE
Rue Esquermoise, 15.
A HELLEMMES-LILLE
Rue de la Lamoe, 32.

A CALAIS
Rue Lafayette, 68;
Rue des Bouchers, 3;

A WATTRELOS
Prévost-Malahieu, près de l'église.

A PARIS — Rue Vivienne, 26.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la Laiterie d'Oostcamp 79

Corset Baleinine Incassable

BREVETÉ S. G. D. G.

Souple, élégant, gracieux, hygiénique, économique. **Seul le Corset Baleinine**, amincit la taille et laisse aux mouvements leur liberté et leur grâce naturelles.

Maison de vente : Mme **VERFAILLIE**

7, place des Halles, Roubaix

Dépôt de busks, **ressorts et baleinines incassables pour corsages et corsets.** 44358

OUVERTURE DE LA

BRASSERIE DE St-AMAND

A ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BIÈRES FINES EN BOUTEILLES

DEMANDEZ partout la **Roubaisienne**, *la* **Moscovite**, *la* **St-Amand**. — *Essayer ces bières, c'est les adopter*

RONDELLES, DEMI-RONDELLES ET TIERS

Adresser les commandes, rue St-Amand, 39, ROUBAIX

A LA TOUR EIFFEL

Chaînes argent, 2 fr. 50
REMONTOIR ARGENT, 13 fr.
Remontoirs or, argent, métal, 4 à 4000 francs, garantis 2 à 25 ans.

22 fr. MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 10 rubis, garantie 4 ans.

G. VOUILLARMET
Fabricant d'Horlogerie
Ex-président des Sociétés d'horlogerie
85, Rue Battant, à **Besançon** (Doubs).
Envoi gratis et franco CATALOGUE et DESSINS

Montre nickel 4 fr.; acier 7 fr.; argent 11 fr. 27844

CHOCOLAT
ET CACAO
EN POUDRE

DROULERS

FRESNES (Nord)

CHICORÉE extra

LA MAGICIENNE

Marque D. F. sur étain.

LE GAZ A LA PORTÉE DE TOUS

C'est une heureuse innovation dans l'économie domestique que le compteur permettant de payer son gaz à mesure des besoins, et moyennant une légère surélévation de prix, de jouir de la gratuité de l'installation.

Pour assurer le parfait fonctionnement de ce compteur il suffit : 1° de mettre la clef de la boîte du mécanisme dans la position indiquée pour recevoir une pièce de 0.10 c. **française sans défaut**, *(cette pièce doit entrer sans effort); 2° de tourner la clef pour faire tomber la pièce dans la caisse; 3° de répéter cette opération chaque fois que l'on veut mettre une pièce; 4° de ne jamais mettre plus de 9 pièces consécutivement c'est-à-dire de ne pas dépasser le chiffre neuf du cadran des sous. A ce moment un petit volet se ferme.*

UN REMÈDE QUI GUÉRIT

Ils sont rares les bons remèdes par ce temps de réclame à outrance. La **Potion Végétale** guérit pour toujours les **écoulements anciens** ou **récents, et toutes les maladies de la vessie.**

Dunkerque, Ch. Duquesne, ph. de 1re classe.

PRIX DU FLACON : 5 FRANCS

Franco contre mandat-poste de 5 francs.

Dépôts à Roubaix : Ph. **Couvreur**, 20, rue Neuve; ph. **Leflon**, Grande-Rue, 163; ph. **Deblock**, 178, rue de l'Epeule.

A Tourcoing : Ph. **Decouvelaere**, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville; ph. **Declerck**, 164, rue de Menin, ph. **Lootgieter**, rue de Lille, 108. 4504—41725

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER la Marque de Fabrique et le Nom CHRISTOFLE sur toutes les lettres.

Envoi franco du Catalogue

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger.
4 349

MAISON L. MANCEL

FONDÉE EN 1868

2, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, 2

Seule maison spéciale de LILLE

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE LA RÉGION

Réellement **40 à 50 PIANOS** en palissandre, verni, en magasin cire et frisé, ou bois noir, *d'Erard, Pleyel, Etcke, Mussard, Klein, etc.*

10 à 12 Harmoniums *Alexandre, Richard, etc.*, de 1 jeu à 8 jeux à 1 g

Vente, Échange, Location, Accords, Réparations

Moulins Ed. WARTEL à Beaurains-les-Arras — GROS

Moulins Ed. WARTEL à Beaurains-les-Arras — 1/2 GROS

Echantillons sur demande

BOUCHEZ-WARTEL

73, rue de l'Espérance, ROUBAIX

VÉRITABLE ŒILLETTE SUPÉRIEURE DE PAYS

Garantie pure à toute ANALYSE et EXPERTISE

LA MEILLEURE, LA PLUS DOUCE, LA PLUS FINE de toutes les Huiles sans goût

Pavots à bouche, Lins pour peinture et savonnerie, Colza épuré, etc.

EXTRAORDINAIRE... !!! 158

Les roues en caoutchouc !

GALERIES LILLOISES 49-47-49 Rue Nationale LILLE

Guérison des Maladies de la PEAU ET DU **CUIR CHEVELU**
Dartres, Eczémas et autres Vices du sang
par la Pommade n° 2
2,50 franco
et la Liqueur Depurative
3,50 franco

Méthode VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-SPÉCIALISTE
25 ans de succès. — Nombreuses attestations
Dépôt: Achille **Deroubaix**
PHARMACIEN
109, rue Gambetta, LILLE
La Notice est envoyée franco sur demande.

Guérison des ULCÈRES VARIQUEUX ET DES **Maladies Contagieuses** PAR LE **Balsamique DEROUBAIX**
2,50 franco